

RASSEMBLEMENT COMMÉMORATIF

Il y a
80 ans

Le 31 août 1944, François MAS trouvait la mort abattu par les Allemands à proximité du lieu où a été érigée la stèle en son hommage – route de Dagneux.

Je propose aux bressolland(s) de nous retrouver ce même jour samedi 31 août à 11 h sur ce site pour évoquer cette journée de 1944 à Bressolles et les temps forts de la Libération de la Côtère.

Andrée Raccurt,
Maire de Bressolles

RENDEZ-VOUS INTERCOMMUNAUX

OFFICE DU TOURISME LE COSTELLAN

Gare de MONTLUEL

Exposition

du 2 juillet au 24 septembre :

LA LIBERATION DE MONTLUEL - Août 1944

MJC

Nouveau à Bressolles à la rentrée

Le mardi à la salle polyvalente :

- De 9 h 15 à 10 h 15 : GYM SEN SANTE
- De 15 h 15 à 16 h 15 : PILATES

Rens. & inscriptions : mjc-3cm.org

FÊTE DU VELO ET DES MOBILITES

Organisée par la 3CM

Le 28 septembre 2024 à Montluel

Ateliers, démonstrations,
spectacles, découvertes...

ZAC EN SCENE

Les 3, 4 et 5 octobre
Salle des Bâtonnes

FORUM DES ASSOCIATIONS de Balan, Béliigneux, Bressolles, Dagneux



SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024
SALLE DES BÂTONNES - DAGNEUX
DE 10 À 17 H

Imprimé par nos soins. Mise en page offerte par

PETITES NOUVELLES & BRESSOLLES

N° 15
Août 2024
www.ville-bressolles.fr

« L'ESSENTIEL À LA CANTINE »

A l'initiative de notre restaurant local « l'Essentiel » les enfants de la cantine scolaire de Bressolles ont pu apprécier le mardi 2 juillet 2024, un repas cuisiné sur place à base de produits frais et locaux.

Et tout ceci sans supplément de coût pour les parents et la collectivité.

Le préau a été transformé en cuisine et en terrasse de restaurant et l'ambiance estivale a rendu ce moment de convivialité très festif.

L'équipe de la cantine et les enseignantes ont collaboré avec enthousiasme à cette expérience.

Menu

Smoothie de melon

Barbecue
poulet, saucisses

Frites fraîches (le summum)

Clafoutis d'abricot
accompagné de sa
friandise en chocolat.



Petits et grands adressent un message à David, Jordan et Ben :
« UN GRAND, GRAND MERCI ! A L'ANNEE PROCHAINE ! »

REPRISE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES

Dans la continuité des travaux d'aménagement et d'apaisement de la Grande Rue, la reprise des trottoirs est programmée en deux tranches :

- Dernière semaine d'août entre le carrefour avec le chemin du Bichon et le carrefour de la Léchère

- Fin 2024 ou début 2025 : entre la mairie et le carrefour du Bichon

- En septembre : aménagement du chemin du Verfay, réfection de la partie Ouest du chemin du Paillot

En cours de préparation : la consultation pour une nouvelle tranche de réfection des voiries rurales (fin du chemin de Pin et route de Faramans, à confirmer)

Nuisances sonores et Civisme

Avec la météo capricieuse de cet été, la nécessité de tondre et de tailler la végétation débordante se fait sentir. La tentation est alors grande de faire usage de tondeuses, taille-haies et tronçonneuses dès le moindre temps libre.

Nous tenons toutefois à vous rappeler que chacun mérite de pouvoir se reposer sans nuisances sonores aux moments où le bruit est interdit. Pour rappel, ci-dessous les horaires auxquels il est possible de s'acquitter de ces tâches en toute légalité

Choisir le bon moment

c'est moins dérangeant!

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h 30

Les samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 18 h

Les dimanches & fêtes : 10 h à 12 h

Il est également de votre devoir, d'entretenir les trottoirs devant chez vous et de tailler les haies vous appartenant afin qu'elles ne gênent pas le passage sur la voie publique, bien entendu dans le respect des horaires indiqués.

Le bien vivre ensemble et nos animaux

L'arrêté du 30 juillet 2024 portant interdiction de divagation d'animaux et de déjections sur le domaine public rappelle les grandes règles que tout propriétaire d'animaux domestiques se doit de respecter.

Ainsi en résumé

- Tout chien ou chat circulant sur la voie publique doit être identifié (tatouage ou puce électronique).
- La divagation des chiens et chats est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune.

Sont en état de divagation les chiens non tenus en laisse et hors de portée de voix de leur maître.

Sont en état de divagation les chats non identifiés trouvés à plus de 200 mètres des habitations.

- En zone urbaine les chiens doivent être tenus en laisse.
- Certains espaces sont interdits aux chiens même tenus en laisse : aires de jeux, cours de récréation (école et périscolaire), terrain de sports, espaces verts aménagés, cimetière et l'intérieur des bâtiments publics.
- Les déjections canines doivent obligatoirement être ramassées par le responsable de l'animal qui devra se munir de sacs ou contenants appropriés.
- Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent obligatoirement être déclarés en mairie. Leurs propriétaires doivent être en possession d'un permis de détention.

Arrêté municipal du 30 juillet 2024 consultable en Mairie, sur les panneaux d'affichage, Panneau Pocket et le site internet de la commune

Restons vigilants face aux vols et incivilités

**VIGILANCE
CAMBRIOLAGES**



Comme tout au long de l'année, mais la période estivale étant plus propice aux actes malveillants, si vous êtes témoins d'un comportement suspect, prenez le maximum d'éléments et prévenez immédiatement la Gendarmerie en composant le 17.

N'intervenez pas vous-même. Soyons vigilants pour nos voisins et nous-mêmes.

Avis d'enquête publique

Consultable du 15 juillet 2024 à 9h00 au 23 août 2024 à 18h00 (selon les horaires d'ouverture de la mairie)

Un arrêté préfectoral en date du 20 juin 2024, fixe les modalités de la mise à disposition du public du dossier de réexamen IED (Directive des Emissions Industrielles) et de la demande de dérogation pour obtenir un délai supplémentaire pour atteindre certains niveaux d'émission associées aux meilleures techniques disponibles présentée par la société HEXCEL COMPOSITES à DAGNEUX



Enfin, la fibre est à notre porte !

Une **réunion publique** organisée par le **SIEA** aura lieu le **lundi 30 septembre à 18h** à la **salle polyvalente** de Bressolles



C'est la Fête à Bressolles
Retenez la date : Samedi 21 septembre

De nombreuses animations organisées par des associations du village permettront de divertir petits et grands dès le milieu d'après-midi. Une soirée musicale et animée, agrémentée d'une buvette avec petite restauration et d'un feu d'artifice nous emmèneront au bout de la nuit !

Animation solidarité Octobre rose



A l'occasion d'Octobre Rose (mois de la prévention du cancer du sein) un atelier de couture solidaire est organisé par des élues du conseil municipal à la salle polyvalente de Bressolles **le 12 octobre**

pour agir dans le cadre du cancer du sein et de la prévention.

A cette occasion, une dizaine de couturières animatrices accompagneront les habitants et habitantes de Bressolles qui le souhaitent dans la confection d'articles simples (bonnet de chimio, sac en tissu, coussin) qui pourront être mis à disposition des malades via des associations (Ligue contre le cancer / lovely solidarity).

La mairie fournit les boissons, le café, les petites fournitures si besoin (rembourrage pour les coussins par exemple), les patrons.

Les couturières et les habitants apportent leur machine (si déplaçable et pas trop fragile), des chutes de tissus 100 % coton

(pas nécessairement roses), matériel de couture, ciseaux, fils... et leur bonne humeur

Un flyer sera déposé dans les boîtes pour inviter Bressollandes et Bressollands qui le voudront à participer à cette action solidaire.